

# FLASH - INFOS

Mesdames, Messieurs les familles des résidents,

Les établissements hospitaliers et médico-sociaux restent soumis au Passe sanitaire ainsi qu'au port du masque lors des visites et autres activités dans nos locaux.

Cette instruction gouvernementale s'applique aussi au personnel.

A ce jour, la majorité des résidents de nos EHPADs ont bénéficié de la 2<sup>ème</sup> dose rappel du vaccin COVID-19 (4<sup>ème</sup> injection). Ces derniers sont donc « protégés » selon les termes employés par le corps médical.

Fort de ce constat, les visites du week-end ne deviennent plus exceptionnelles à compter de ce jour. Nonobstant ce relatif retour à la normale, les mesures barrières restent en vigueur.

J'en appelle à la responsabilité de chacun pour appliquer les recommandations préconisées.

Le Président de la Commission Médicale  
d'Etablissement

Docteur Chekib Benkelfat



Le Directeur

Michel PÈRÈS



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ  
DE LOMAGNE  
Rue Saint Laurent CS 60039  
32502 FLEURANCE Cedex